



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure visant la propriété au 80 rue du Boisé.

Le projet consiste à la construction d'une habitation unifamiliale et un garage attaché.

Le projet est dérogoire à l'élément suivant :

- Article 6.1 du règlement de zonage en vigueur qui décrit les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans la cour avant. Le projet présenté illustre un garage attaché devant l'habitation unifamiliale d'un total de 1,83 mètre (6 pieds), étant dérogoire au règlement qui ne permet pas l'établissement de garage en cour avant dans cette zone;

Le Conseil statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 avril 2023 au 268 rue Principale. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Mathieu Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 20^e jour de mars 2023 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 mars 2023.

Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier